

Commune de Saint-Loup-de-Varennes

Délibération n ° 18 – 2017

Séance du 05 avril 2017

Date de convocation : 20 mars 2017
Nombre de membres en exercice : 14

Le cinq avril deux mille dix-sept à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Frédérique TARTIER-JACOB, Isabelle JACQUIER, Joëlle CRELIER et Sonia MORET et Mrs Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Christophe BADOT, Jean-François LESSARD, Daniel MOREIL et Francis DEBRAS

Absents : Laëtitia FAVAUT

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER, Dominique REVILLOT pouvoir à C. BADOT, Lilia HURÉ pouvoir à S. MORET

OBJET : Compte de Gestion 2016 et Compte Administratif 2016 – Approbation et affectation du résultat 2016

- Vu le Compte de Gestion 2016 du Trésorier dégageant les mêmes résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement que le Compte Administratif 2016
- Vu le détail du Compte Administratif 2016 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 55 858.27 € et un déficit d'investissement de 103 385.61 €
- Vu l'état des restes à réaliser 2016 arrêté à la somme de 22 359 € en dépenses et 30 000 € en recettes en section d'investissement
- Vu le résultat global 2015 présentant un excédent de fonctionnement de 73 147.65 € et un excédent d'investissement de 37 160.29 €

Le résultat global 2016 des sections se présente donc ainsi :

- Section de fonctionnement : Résultat excédentaire de 129 005.92 €
- Section d'investissement : Résultat déficitaire de 58 584.32 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Percepteur, identique au Compte Administratif 2016
- APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la commune, hors présence de Monsieur le Maire
- DECIDE d'affecter au BP 2017 le résultat global de fonctionnement 2016 de 129 005.92 € de la manière suivante :
 - * Recettes d'Investissement, compte 1068 - Réserves sur excédent de fonctionnement : 58 584.32 €
 - * Recettes de Fonctionnement, compte 002 - Excédent de fonctionnement 2012 reporté : 70 421.60 €

« Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône le
et affiché le »

Le Maire



En séance le jour, mois et an susdits
Pour

Le Maire
F. DEBRAS



Accusé de réception en préfecture
071-217104447-20170405-05042017_182017-DE
Reçu le 10/04/2017